



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 novembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 novembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Madame Danielle JUBAN	Monsieur David HAEGY
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Christine MARTIN	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Laurence GERBET
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Céline RENAUD
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Georges MEZUI	Madame Caroline
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Françoise TENENBAUM	JACQUEMARD
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Nora EL MESDADI	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie MODDE
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Fabien ROBERT	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	Monsieur Philippe THIRION	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Mélanie BALSON	Madame Elizabeth REVEL
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Valérie TEISSEIRE
	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	

Membres absents :

Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
 Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
 Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Madame Delphine BLAYA
 Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
 Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF

OBJET : SPORTS

Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées - Actions "Bien vieillir", "Ma marche d'été", "Mouvementez la mémoire", "Estime de soi et activité physique" et "Équilibre et prévention des chutes" - Subvention

La Commission Départementale-Métropolitaine des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées est l'un des dispositifs phares de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Elle a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune.

C'est pourquoi dans le cadre de la coprésidence de cette Commission, des crédits sont alloués à Dijon métropole pour la mise en œuvre d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie.

La Ville de Dijon a répondu à un appel à projet de la Commission Départementale-Métropolitaine des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées en proposant des actions visant à favoriser l'accès au sport pour un public isolé, en perte d'autonomie.

La Commission Départementale-Métropolitaine des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées a répondu favorablement en accordant à la Ville de Dijon une aide financière d'un montant total de 31 930,50 € répartie comme suit :

- 8 995,04 € pour la mise en œuvre de l'action « Bien vieillir » consistant en la proposition de deux séances hebdomadaires pour des personnes âgées isolées et éloignées de la pratique des activités physiques ;
- 2 011,08 € pour la mise en œuvre de l'action « Ma marche d'été » consistant en la proposition de sorties d'une durée de 4h chacune à la base nautique et des sports de nature combinant marche nordique et temps de partage (pique-nique) ;
- 8 736,34 € pour la mise en œuvre de l'action « Mouvementez la mémoire » consistant en la proposition de séance d'activité physique hebdomadaire stimulant la mémoire (jeu de stratégie, mouvements en chorégraphie, parcours de motricité,...) ;
- 5 789,02 € pour la mise en œuvre de l'action « Estime de soi et activité physique » consistant en la proposition de trois ateliers de 10 à 11 séances chacun autour de parcours de motricité pour améliorer l'équilibre, de situations de renforcement musculaire et d'interventions pour reprendre confiance en soi inspirées des sports d'opposition et adaptées à la pratique des seniors ;
- 6 402,02 € pour la mise en œuvre de l'action « Équilibre et prévention des chutes » consistant en la proposition de séances d'activité physique adaptée améliorant ou à défaut ralentissant les changements physiologiques liés à l'âge afin de prévenir et traiter la fragilité, les risques de chutes et ainsi favoriser le maintien de l'autonomie.

Ces actions visent à réduire la perte d'autonomie par le biais de séances d'entretien physique. Elles permettent de renforcer le lien social en regroupant les personnes dans un lieu commun et de retrouver une activité physique régulière.

Elles projettent également de rendre accessible la pratique sportive à tous les seniors et de leur donner envie de reprendre une activité physique régulière adaptée à leurs capacités.

Ces actions, à destination d'un public senior repéré lors d'entretiens sociaux, se structurent autour de séances d'activités physiques, encadrées par un Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives.

Les seniors les plus isolés orientés par la direction de l'action sociale, qui ne sont pas en capacité de se rendre de façon autonome aux ateliers ou activités sportives, bénéficient d'un transport en minibus mis en place par le CCAS.

La participation aux séances et le transport sont sans reste à charge pour la personne.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération et autoriser Madame la Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer la convention ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à encaisser le versement de 31 930,50 € au budget de la Ville de Dijon.

SCRUTIN

POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)